



## Ville d'Enghien

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 octobre 2015**

Présents : Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président,

M.M. Florine PARY-MILLE, ~~Guy DEVRIESE~~, Jean-Yves STURBOIS, Philippe STREYDIO, ~~Bénédicte LINARD~~ échevins, et Christophe DEVILLE, président du conseil de l'action sociale,

Clément CROHAIN, Jacques LEROY, Marcel DELOR, ~~Dany DEHANDTSCHUTTER~~, Quentin MERCKX, ~~Marc VANDERSTICHELEN~~, Francis DE HERTOOG, Yves VANDE GUCHT, Christian DEGLAS, Dominique BULTERIJS, Colette DESAEGHER-DEMOL, Catherine OBLIN, Sébastien RUSSO, Fabrice LETENRE, Inès MENDES, Michelle VERHULST conseillers,

Rita VANOVERBEKE, Directrice générale.

---

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **A. SEANCE PUBLIQUE.**

Approbation du procès-verbal de la séance commune CPAS/ Ville du 3 septembre 2015.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal 3 septembre 2015.

Tirage au sort du membre premier votant.

#### **CPAS**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

**Centre Public de l'Action Sociale d'Enghien – Assemblée du Conseil de l'Action sociale- Démission de Madame Josiane HUYS, conseillère.**

Le Conseil communal se prononce favorablement sur la demande de démission de Madame Josiane HUYS.

##### **Article 2**

**Centre Public de l'Action Sociale d'Enghien – Assemblée du Conseil de l'Action sociale- Présentation et élection de Madame Dominique SERMEUS.**

Présentation de Madame Dominique SERMEUS par le groupe PS en remplacement de Madame Josiane HUYS, conseillère démissionnaire.

### **Article 3**

#### **Centre Public d'Action Sociale d'Enghien – Approbation du budget 2016.**

Le Conseil communal approuve le projet de budget 2016 du Centre Public d'Action Sociale d'Enghien, arrêté par son Conseil de l'action sociale, en sa séance du 7 septembre 2015, moyennant suppression de l'inscription du crédit budgétaire extraordinaire de dépenses à l'article 8341/722-60 d'un montant de 200.000 € relatif à la construction d'un troisième ascenseur.

Le projet de budget ainsi réformé se clôturera comme suit :

Service ordinaire : Recettes/dépenses	13.677.351,32 €
Intervention de la ville	2.656.080,00 €
Service extraordinaire : Recettes/dépenses	394.465,00 €

### **CULTES**

#### **Article 4**

#### **Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'Eglise Saint-Sauveur de Petit-Enghien – Budget de l'exercice 2016.**

Le Collège communal propose à la présente assemblée d'approuver le budget 2016 arrêté par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Sauveur de Petit-Enghien, le 25 août 2015, moyennant réformation suite aux remarques formulées par l'organe représentatif du culte.

Le budget 2016 se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales	33.514,81€
• dont une intervention communale ordinaire de secours de :	15.448,81€
Recettes extraordinaires totales	12.552,00€
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	12.552,00€
• dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	0,00€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	4.954,00€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	24.824,50€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	12.552,00€
• dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0,00€
<b>Recettes totales</b>	<b>46.066,81€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>46.066,81€</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0,00€</b>

## Article 5

### **Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas d'Enghien – Budget de l'exercice 2016.**

Le Conseil communal approuve le budget 2016 arrêté par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Nicolas d'Enghien, le 10 août 2015.

Celui-ci se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales	100.766,55€
• dont une intervention communale ordinaire de secours de :	64.676,55€
Recettes extraordinaires totales	641.384,02€
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	134.127,77€
• dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	6.578,65€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	17.290,00€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	90.055,20€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	634.805,37€
• dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0,00€
<b>Recettes totales</b>	<b>742.150,27€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>742.150,27€</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0,00€</b>

## Article 6

### **Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas d'Enghien – Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2015.**

Le Conseil communal approuve la 1<sup>ère</sup> modification budgétaire, pour l'exercice 2015, dudit établissement culturel, comme suit :

Recettes ordinaires totales	98.179,68€
• dont une intervention communale ordinaire de secours de :	61.514,68€
Recettes extraordinaires totales	95.286,58€
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	5.572,55€
• dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	7.668,12€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	18.015,00€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	87.832,80€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	87.618,46€
• dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0,00€

<b>Recettes totales</b>	<b>193.466,26€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>193.466,26€</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0,00€</b>

## FINANCES COMMUNALES

### Article 7

#### **Finances communales – Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 3 de 2015.**

Le Conseil communal approuve les modifications budgétaires des services ordinaire et extraordinaire n° 3 de l'exercice 2015.

Les nouveaux résultats du budget ordinaire 2015 se présentent comme suit :

<b>Service ordinaire</b>	
Recettes exercice propre	15.088.216,20
Dépenses exercice propre	14.964.850,68
Solde exercice propre	<b>+ 123.365,22</b>
Recettes exercices antérieurs	1.612.638,44
Dépenses exercices antérieurs	369.400,68
Solde exercices antérieurs	<b>+ 1.243.237,76</b>
Prélèvements	<b>- 136.309,80</b>
<b>Résultat général</b>	<b>+1.230.293,48</b>

Les nouveaux résultats du budget extraordinaire 2015 se présentent comme suit :

<b>Service extraordinaire</b>	
Recettes exercice propre	1.431.639,20
Dépenses exercice propre	2.117.245,73
Solde exercice propre	<b>- 685.606,53</b>
Recettes exercices antérieurs	2.446.502,88
Dépenses exercices antérieurs	843.121,11
Solde exercices antérieurs	<b>+ 1.603.381,77</b>
Prélèvements	<b>+720.029,53</b>
	<b>- 572.235,62</b>
<b>Résultat général</b>	<b>+ 1.065.569,15</b>

### Article 8

#### **Intercommunale IPALLE – Financement des travaux d'égouttage- Drève des Marguerites – Appel de fonds 2016.**

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le décompte final relatif aux travaux d'égouttage de la Drève des Marguerites au montant de 1.017.425,12 € hors TVA ;
- de souscrire au capital F de l'intercommunale IPALLE à concurrence de 427.318,55 € correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés ;
- de charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20<sup>ème</sup> (soit une annuité de 21.365,93 €) de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds en 2035.

### **Article 9**

**ORES – IEH – Projet définitif relatif à l'amélioration de l'éclairage public aux rues des Bleuets, des Coquelicots, avenue du Champ d'Enghien à Marcq et rue Vital Langhendries à Petit-Enghien – Acceptation des factures d'Ores et de TEI – Confirmation de la décision du Collège communal du 24 septembre 2015.**

Le Conseil communal décide de confirmer la délibération prise par le Collège en séance du 24 septembre 2015 et acceptant :

- la facture n° 12030202 du 30 avril 2015 d'un montant de 6.459,43 € TVAC émise par Ores Assets correspondant au 16,5 % du montant total du projet ;
- la facture du 27 février 2015 d'un montant de 39.400,00 € TVAC émise par TEI correspondant aux travaux de pose d'installations d'éclairage public.

### **ENSEIGNEMENT**

#### **Article 10**

**Enseignement fondamental communal - Année scolaire 2015/2016 - Organisation générale des cours au 1er septembre 2015.**

Le Conseil communal se prononce sur l'organisation générale des cours au 1<sup>er</sup> septembre 2015 sur proposition de la Directrice de l'École communale de Marcq.

#### **Article 11**

**Académie de musique - Année scolaire 2015/2016 - Organisation générale des cours.**

Le Conseil communal se prononce sur l'organisation générale des cours pour l'année scolaire 2015/2016 sur proposition de la Directrice de l'Académie de Musique.

#### **Article 12**

**Académie de musique – Année scolaire 2015/2016 - Fixation du calendrier des congés, vacances et jours de fonctionnement.**

Le Conseil communal approuve le calendrier des congés, vacances et jours de fonctionnement pour l'année scolaire 2015/2016, proposé par la Directrice de l'Académie de musique :

- jours de fonctionnement supplémentaires : les dimanches 15/11/2015, 20/03/2016, 04/05/2016 ;
- jours de congés de fermetures supplémentaires : les 06/02/2016, 26/03/2016, 07/05/2016.

## **ASSURANCES**

### **Article 13**

**Assurance matériel roulant – Département technique – Adoption de la police d'assurance n° 1/163/19636746/00 proposée par ETHIAS ASSURANCE de 4000 Liège, couvrant le véhicule de marque Opel Movano immatriculé 1-LDB-343.**

Le Conseil communal approuve les dispositions contenues dans le projet de police d'assurance n° 1/163/19636746/00, proposées par ETHIAS ASSURANCE de 4000 Liège, en son courrier du 25 août 2015, couvrant le véhicule de marque Opel Movano immatriculé 1-LDB-343.

## **MARCHES PUBLICS**

### **Article 14**

**Marché public de services conjoint ayant pour objet la confection et la livraison de titres-repas électroniques au profit du personnel de la Ville et du CPAS d'Enghien, à passer par procédure négociée sans publicité, pour une durée maximale de trois ans, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2016 – Adoption du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal adopte le cahier spécial des charges relatif au marché public de services ayant pour objet la confection et la livraison de titres-repas électroniques au profit du personnel de la Ville et du CPAS d'Enghien à passer par procédure négociée sans publicité, pour une durée maximale de 3 ans, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le montant du marché est estimé à 10.890€ TVAC, réparti comme suit :

- 3.000€ HTVA à charge de la Ville, soit 3.630€ TVAC ;
- 6.000 € HTVA à charge du CPAS, soit 7.260€ TVAC ;

### **Article 15**

**Concession de services publics ayant pour objet l'installation des ambulants et l'exploitation d'un marché le samedi après-midi sur la Place du Vieux Marché à Enghien - Adoption du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal souhaite créer un nouveau marché le samedi après-midi, offrant des produits qualitatifs issus de producteurs et artisans locaux, sur la Place du Vieux Marché à 7850 Enghien, afin de renforcer l'attractivité du centre-ville au bénéfice des habitants, chalands, touristes et commerçants.

Etant donné la volonté de ne pas faire intervenir le personnel communal en dehors des jours et heures habituels de travail, le Conseil communal décide de recourir à une société privée de gestion de marché et dès lors, adopte le cahier spécial des charges relatif à la concession de services publics ayant pour objet l'installation des ambulants et l'exploitation de ce marché.

La concession de services est prévue pour une durée maximale de cinq ans.

Elle est prévue pour une première période de 2 ans, qui prendra cours à la date de la notification de sa désignation au concessionnaire, tacitement renouvelée pour une période de 3 ans, sauf dénonciation, par écrit recommandé, six mois avant cette échéance.

Le concessionnaire sera exclusivement rémunéré pour ses services par la perception d'un droit d'accès et d'utilisation auprès des marchands. Aucune contrepartie ne sera due par la Ville et le concessionnaire sera tenu de rétrocéder à la Ville un pourcentage du montant total des droits de place perçus par marché hebdomadaire.

### **Article 16**

#### **Marché public de travaux organisé par procédure négociée sans publicité – Réparation de l'arcade du petit parc d'Enghien – Désignation de l'adjudicataire – Confirmation de la décision du Collège communal du 17 septembre 2015.**

Le Conseil communal décide de confirmer la décision prise par le Collège communal en séance du 17 septembre 2015 et désignant la société Renovinz, à 7850 Petit-Enghien pour la réparation de l'arcade du petit parc d'Enghien, selon leur offre de prix du 25 août 2015, au montant de 5.186,49 € TVAC.

Le financement sera assuré au moyen d'un prélèvement sur le fonds Boni.

### **Article 17**

#### **Marché public de services organisé par procédure négociée sans publicité – Entretien extraordinaire de la voirie – Exercice 2015 - Désignation d'un coordinateur sécurité-santé – Confirmation de la décision du Collège communal du 10 septembre 2015.**

Le Conseil communal décide de confirmer la décision prise par le Collège en sa séance du 10 septembre 2015 et désignant la SPRL In-Plano à 7000 Mons, en tant que coordinateur sécurité-santé dans le cadre de l'entretien extraordinaire de la voirie – Exercice 2015, selon leur offre de prix du 21 août 2015, au montant de 726,00 € TVAC.

Le financement sera assuré au moyen d'un emprunt.

### **Article 18**

#### **Marché public de travaux organisé par adjudication ouverte – Travaux d'entretien des voiries communales – Exercice 2015 – Adoption du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges y compris le métré et les plans, établi par le Hainaut Ingénierie Technique pour les travaux d'entretien extraordinaire de la voirie - Exercice 2015.

Ce marché de travaux estimé à la somme de 400.662,08 € TVAC sera organisé par adjudication ouverte.

Le financement est assuré au moyen d'un emprunt.

## **B. COMMUNICATIONS**

1) Finances communales – Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de 2015.

2) Arrêté d'approbation du règlement-taxe sur l'absence d'emplacement de parcage.

## **C. HUIS CLOS**